

Paris, le 19 juillet 2021

À Madame la Ministre des armées  
14, rue Saint Dominique  
75 007 PARIS

Restez connecté !  
[www.apnm-marine.fr](http://www.apnm-marine.fr)

Une question ?  
[contact@apnm-marine.fr](mailto:contact@apnm-marine.fr)



<https://www.facebook.com/APNMMarine/>



[https://twitter.com/APNM\\_Marine/](https://twitter.com/APNM_Marine/)

Madame la Ministre,

Nous avons lu avec une grande attention le rapport sur la Charte sociale, rédigé par le Comité européen du droit social (CEDS), et en particulier l'évaluation du suivi d'application de la Charte (pages 101 et suivantes).

Le Comité constate que « *les APNM disposent dorénavant d'un cadre et de moyens dédiés à l'exercice de leurs activités, qui garantissent la prise en compte de la **liberté d'association professionnelle des militaires*** », mais il relève aussi des éléments à améliorer. Ces constats sont factuels et partagés. Ils font d'ailleurs souvent déjà l'objet de courriers – *dont certains sans réponse*<sup>1</sup>, et de travaux en cours.

Nous aimerions pouvoir aborder avec vos services, madame la Ministre ces sujets qui nous semblent importants pour rendre encore plus efficient le projet d'amélioration de la condition militaire, qui vous est cher et dont vous avez fait un fil directeur de votre action.

Sans entrer, dans cette lettre, dans l'exhaustivité des constats faits par la CEDS, deux nous semblent fondamentaux :

- l'« impossibilité en pratique » de se voir attribuer les sièges du CSFM « dévolus aux APNM » ;
- la difficulté à atteindre les pourcentages de représentativité de certains groupes de gardes – quartiers-maîtres et matelots pour notre association, « sans moyens de communication adaptés » et « en particulier, les moyens de communications numériques du ministère ».

---

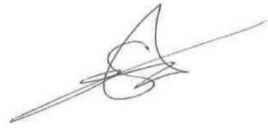
<sup>1</sup> Par exemple, la lettre du 22 juin 2020, dans laquelle APNM-Marine vous demandait de bien vouloir autoriser la diffusion aux APNM du rapport sur les APNM, que vous aviez diligenté début 2020.

Nous vous sommes reconnaissant, madame la Ministre, de votre investissement pour la condition des militaires. Nous savons pouvoir compter sur votre bienveillance pour soutenir les APNM dans leur travail quotidien et leur permettre ainsi de se montrer toujours plus efficaces. Vous savez en retour que vous pouvez compter sur notre indéfectible loyauté.

Dans l'attente des échanges avec vos services, nous vous prions d'agr er, madame la Ministre, l'expression de notre haute et respectueuse consid eration.

La pr sidence coll giale d'APNM-Marine :

QM1 Edwin Saint-Marc



PM Berben Micha el



CC Arnauld Boutroux



COPIES NUMERIQUES :

- Monsieur le président du haut conseil d'évaluation de la condition militaire (HCECM) ;
- Monsieur l'Amiral chef d'état-major de la Marine (CEMM) ;
- Monsieur le secrétaire général du conseil de la fonction militaire (CSFM) ;
- Monsieur le secrétaire général du conseil de la fonction militaire Marine (CFMM) ;
- Direction des ressources humaines du ministère de la Défense (DRH-MD) ;
- Monsieur le Conseiller pour les Affaires sociales du ministère des Armées ;
- Madame la Présidente de la commission de la défense nationale et des forces armées à l'assemblée nationale;
- Monsieur le Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des Forces armées au Sénat.